

2 août 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 août 1999 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER  
ANNE JONCAS  
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND  
JEAN-GUY TARTE  
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- |             |     |  |
|-------------|-----|--|
| 1999-08-289 | 1.1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  |
| 1999-08-290 | 1.2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL <b>TENUE LE 5 JUILLET 1999</b> |
| 1999-08-291 | 1.3 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS <b>DE JUILLET 1999</b>                      |
| N. M.       | 1.4 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS <b>DE JUILLET 1999</b>                  |

**2. RÈGLEMENT**

- |             |     |   |
|-------------|-----|---|
| 1999-08-292 | 2.1 | ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER |
|-------------|-----|---|

2 août 1999

DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DU P.I.I.A."

1999-08-293 2.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."

**3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**4. AVIS DE MOTION**

**5. AFFAIRES COURANTES**

1999-08-294 5.1 PROGRAMME "COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES"

N. M. 5.2 MANDAT DONNÉ À LA FIRME GROUPE CIBLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES"

1999-08-295 5.3 PROLONGEMENT DE 25 MÈTRES DE LA CONDUITE D'EAU, RUE BROUSSEAU

1999-08-296 5.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DRAINAGE, SECTEUR RUES DE LÉVIS ET CHAMPLAIN

1999-08-297 5.5 MANDAT DONNÉ À LA FIRME LES CONSULTANTS SM INC. RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DRAINAGE, SECTEUR RUE DE LÉVIS ET CHAMPLAIN AINSI QUE LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

1999-08-298 5.6 MAINLEVÉE POUR L'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE À BROME SOUS LE NUMÉRO 191898

1999-08-299 5.7 MAINLEVÉE POUR L'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE À BROME SOUS LE NUMÉRO 191900

N. M. 5.8 TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR D'ADAMSVILLE

1999-08-300 5.9 DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE DE BROMONT POUR TOUS LES TRAVAUX DONT LES COÛTS ESTIMÉS DE REMISE EN ÉTAT DES ÉLÉMENTS DE L'EMPRISE N'EXCÈDENT PAS 10 000\$ POUR L'ANNÉE 1999

2 août 1999

- 1999-08-301 5.10 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL, GRANBY-BROMONT : DEMANDE DE PUBLICATION DU GUIDE DU CITOYEN
- 1999-08-302 5.11 REPORT DE LA DATE LIMITE DE LA RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION
- 1999-08-303 5.12 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ATERRISSAGE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE STATIONNEMENT DE LA STATION TOURISTIQUE LES 7 ET 8 AOÛT ET LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 1999
- 1999-08-304 5.13 MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'AVOCATS CONCERNANT LES DOSSIERS GÉNÉRAUX DE LA VILLE
- 1999-08-305 5.14 DRAINAGE PLUVIAL, SECTEUR DEUX-MONTAGNES
- 1999-08-306 5.15 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
- 1999-08-307 5.16 PROPRIÉTÉ DU 11, RUE BROUSSEAU
- 1999-08-308 5.17 PROPRIÉTÉ DU 20, RUE PATENAUDE
- 1999-08-309 5.18 DEMANDES DE LUMIÈRES DE RUE
- 1999-08-310 5.19 PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE ET AUTORISATION DONNÉE À LA FIRME LES CONSULTANTS SM INC. À LES PRÉSENTER AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE
- N. M. 5.20 RELAIS DU SENTIER TRANSCANADIEN 2000
- 1999-08-311 5.21 PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DES INITIATIVES DE PLEIN AIR DAVIGNON DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER DE FORÊTS QUÉBEC (VOLET II)
- 6. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 1999-08-312 6.1 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU POSTE DE SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS
- 1999-08-313 6.2 MANDAT DONNÉ À UN CONSULTANT RELATIVEMENT AU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE PRINCIPAL, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT
- 7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CARTHY TENUE LE 15 AVRIL 1999

2 août 1999

- N. M. 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 17 JUIN 1999
- N. M. 7.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 JUILLET 1999
- N. M. 7.4 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS FAITE PAR LA COMPAGNIE 9044-3243 QUÉBEC INC., POUR LE RESTO LE TOIT ROUGE DE BROMONT
- N. M. 7.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE LA MONTÉRÉGIE RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DES ACCOTEMENTS ASPHALTÉS SUR LA ROUTE 241 JUSQU'AU CAMPING CARROUSEL
- N. M. 7.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY, COORDONNATEUR, MODULE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MONTÉRÉGIE, RELATIVE À UNE ÉTUDE CONCERNANT LES MALADIES ENTÉRIQUES ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN MONTÉRÉGIE
- N. M. 7.7 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 166-99 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE AU HOCKEY MINEUR ET AU PATINAGE ARTISTIQUE
- N. M. 7.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. PAUL-ÉMILE GAGNON CONCERNANT LE SITE DE BRANCHES
- N. M. 7.9 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR HENRY LAPORTE CONCERNANT LA TRAVERSE DE CHEMIN DE FER ENTRE LA RUE DE WINDSOR ET LE CENTRE COMMERCIAL
- 8. VARIA**
- 1999-08-314 8.1 CHANGEMENT DU NOM DE LA FIRME OÙ TRAVAILLE M<sup>E</sup> FRANÇOIS TREMBLAY
- 1999-08-315 8.2 DON D'UN TERRAIN À LA VILLE DE BROMONT
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 1999-08-316 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

2 août 1999

**1999-08-289**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets 5.2, 5.8 et 5.20 sont reportés à une séance subséquente ;
- les sujets suivants ont été ajoutés au **VARIA** de l'ordre du jour :

- 8.1 CHANGEMENT DU NOM DE LA FIRME OÙ  
TRAVAILLE M<sup>E</sup> FRANÇOIS TREMBLAY
- 8.2 DON D'UN TERRAIN À LA VILLE DE BROMONT

**ADOPTÉ**

**1999-08-290**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL **TENUE LE 5 JUILLET 1999****

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
municipal tenue le 5 juillet 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-08-291**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS **DE  
JUILLET 1999****

2 août 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 1999 au montant de **HUIT CENT NEUF MILLE TROIS CENT CINQ DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (809 305,60\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe, déposée par Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE JUILLET 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 1999 déposée par Monsieur André Deragon, directeur de la gestion du territoire. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 1999 se chiffre à **CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CENT DOLLARS (544 100\$)**.

**1999-08-292**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-51-1999 INTITULÉ "RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DU P.I.I.A."**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du présent second projet de règlement ;

2 août 1999

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 août 1999 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-07-268 dispensant l'adjoint au greffe d'effectuer la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 700-51-1999 intitulé : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : A) MODIFIER L'AFFECTATION PRINCIPALE DE LA ZONE A01-146 AFIN DE LA FAIRE PASSER DE RURALE A HABITATION (H01-146) ; B) AUTORISER DORENAVANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES SEULEMENT SUR DES TERRAINS NON DESSERVIS PAR LES RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LA NOUVELLE ZONE H01-146 ET CE, EN RESPECTANT CERTAINS CRITERES DU P.I.I.A."

**ADOPTÉ**

**1999-08-293**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-52-1999 INTITULÉ "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du présent second projet de règlement ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 août 1999 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-07-270 dispensant l'adjoint au greffe d'effectuer la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

2 août 1999

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 700-52-1999 intitulé : "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LA ZONE P05-528 (AEROPORT REGIONAL DES CANTONS DE L'EST)."

**ADOPTÉ**

**1999-08-194**

### **PROGRAMME "COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES"**

ATTENDU le programme "Collectivités ingénieuses", concours pancanadien, créé à l'initiative du gouvernement fédéral et administré par Industrie Canada, qui a pour but d'aider à établir douze (12) collectivités ingénieuses de calibre mondial dans tout le pays pour que les Canadiens puissent tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information et des télécommunications dans les domaines de la santé, de la médecine, du télétravail, du commerce électronique, du tourisme, de l'éducation, des services sociaux, du droit, de la sécurité publique, de l'immobilier, du transport, de la gestion de l'environnement et des ressources, etc. ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite se doter d'une stratégie pour mettre les technologies de l'information et des télécommunications au service de sa population, de ses institutions et de sa région et, de ce fait, a entrepris, depuis un certain temps, une démarche dans ce sens afin d'améliorer les services qu'elle offre à sa population de résidants et de touristes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, si l'opportunité lui est donnée, souhaite améliorer son potentiel économique, social et culturel pour tirer le meilleur parti possible des ressources humaines et technologiques afin de satisfaire les besoins de sa population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont jouit, depuis sa fondation en 1964, d'une réputation internationale dans divers domaines : industriel (IBM, Canada Ltée, GE, Canada, Mitel S.C.S, Imprimeries Québecor, Thomas & Betts, Aéroport régional des Cantons de l'Est, etc.), sportif (compétitions équestres aux Jeux olympiques de 1976, International Bromont, Championnat mondial de vélo de montagne, Finales de la Coupe du Monde de ski alpin, etc.), touristique (Station touristique Bromont, quatre saisons, Congrès mondial de camping et de caravaning, Festival international du Canard, etc.) ;



2 août 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont, par l'entremise de la Société de développement économique régional de Granby-Bromont (SODER), soumette sa candidature au concours "Collectivités ingénieuses", à titre de collectivité ingénieuse québécoise dans le cadre du programme administré par Industrie Canada.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME GROUPE CIBLE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME "COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES"**

Le sujet numéro 5.2 est reporté à une séance subséquente.

**1999-08-295**

**PROLONGEMENT DE 25 MÈTRES DE LA CONDUITE D'EAU, RUE  
BROUSSEAU**

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Les entreprises Choinière (1996) inc.	6 103,46\$
Roger Dion et fils inc.	6 349,80\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 août 1999

D'adjuger le contrat pour le prolongement de 25 mètres de la conduite d'eau, rue Brousseau, au plus bas soumissionnaire conforme soit Les entreprises Choinières (1996) inc. pour la somme de **SIX MILLE CENT TROIS DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (6 103,46\$)**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**1999-08-296**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DRAINAGE,  
SECTEUR RUES DE LÉVIS ET CHAMPLAIN**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 15 juillet 1999 à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
Construction D.J.L. inc.	54 773,33\$
T.G.C. inc.	57 069,42\$
Excavation M. Toulouse inc.	79 192,99\$

ATTENDU l'analyse des soumissions réalisée par Monsieur Dany Moreau, ing., vice-président infrastructures de la firme Les consultants S.M. inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de travaux de drainage du secteur des rues Champlain et Lévis au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction D. J. L. inc. pour la somme de **CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (54 773,33\$)**, taxes incluses, somme imputée au surplus.

**ADOPTÉ**

2 août 1999

**1999-08-297**

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME LES CONSULTANTS SM INC.  
RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE  
DRAINAGE, SECTEUR RUE DE LÉVIS ET CHAMPLAIN AINSI QUE  
LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX**

ATTENDU l'adjudication du contrat de travaux de drainage du secteur des rues Champlain et de Lévis, résolution numéro 1999-08-296 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Les consultants S.M. afin d'effectuer :

- la surveillance des travaux, pour la somme de **TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (3 367,85\$)**, taxes en sus.

- le contrôle qualitatif des matériaux, pour la somme de **MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET QUATORZE CENTS (1 347,14\$)**, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**1999-08-298**

**MAINLEVÉE POUR L'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE À BROME  
SOUS LE NUMÉRO 191898**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de mainlevée pour l'hypothèque légale publiée à Brome sous le numéro 191898 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, ledit projet d'hypothèque légale.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou en son absence l'adjoint au greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite mainlevée.

**ADOPTÉ**

2 août 1999

**1999-08-299**

**MAINLEVÉE POUR L'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE À BROME  
SOUS LE NUMÉRO 191900**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger une mainlevée pour  
l'hypothèque légale enregistrée à Brome sous le numéro 191900.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-  
trésorière ou, en son absence, l'adjoint au greffe, à signer, pour et au nom de la  
Ville de Bromont ladite mainlevée.

QUE tous les frais inhérents à ladite mainlevée soient à la charge de la Ville de  
Bromont.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR  
D'ADAMSVILLE**

Le sujet numéro 5.8 est reporté à une séance subséquente.

**1999-08-300**

**DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE DE BROMONT  
POUR TOUS LES TRAVAUX DONT LES COÛTS ESTIMÉS DE  
REMISE EN ÉTAT DES ÉLÉMENTS DE L'EMPRISE N'EXCÈDENT  
PAS 10 000\$ POUR L'ANNÉE 1999**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont effectuera ou fera effectuer divers travaux  
(excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et  
d'égout, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1999 ;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes  
entretenuës par le ministère des Transports ;

2 août 1999

ATTENDU QUE dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de "dépôt de garantie" de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excède pas dix mille dollars (10 000\$) et que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.

QUE Monsieur André Deragon soit habilité à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

**ADOPTÉ**

**1999-08-301**

**BOTTIN TÉLÉPHONIQUE RÉGIONAL, GRANBY-BROMONT :  
DEMANDE DE PUBLICATION DU GUIDE DU CITOYEN**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Bottin téléphonique régional Graby-Bromont , édition 1999 ainsi que de la lettre de Monsieur Paul Provencher, éditeur ;

ATTENDU QUE ledit bottin ne couvre pas toute la Ville de Bromont : les citoyens de Bromont dont le numéro de téléphone commence par 263 ou 266 ne sont pas inclus dans ledit bottin ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne souhaite pas publier de Guide du citoyen dans la prochaine édition du Bottin téléphonique régional, Granby-Bromont,

**ADOPTÉ**

2 août 1999

**1999-08-302**

**REPORT DE LA DATE LIMITE DE LA RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR  
AUX DEMANDES DE RÉVISION**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont a pris connaissance de la demande de l'évaluateur datée du 26 juillet 1999, relative au report par l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), du 1<sup>er</sup> septembre 1999 au 1<sup>er</sup> novembre 1999, de l'échéance prévue pour conclure une entente sur une modification au rôle d'évaluation suite à une demande de révision ;

ATTENDU l'article 138.4 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU les motifs invoqués par l'évaluateur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reporter au 1<sup>er</sup> novembre 1999 l'échéance prévue pour conclure une entente sur une modification au rôle d'évaluation suite à une demande de révision.

**ADOPTÉ**

**1999-08-303**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ATTERRISSAGE  
D'HÉLICOPTÈRE DANS LE STATIONNEMENT DE LA STATION  
TOURISTIQUE LES 7 ET 8 AOÛT ET LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont autorise l'atterrissage d'hélicoptères dans le stationnement de la Station touristique de Bromont, les 7 et 8 août ainsi que le 4 et 5 septembre 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-08-304**

**MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'AVOCATS CONCERNANT LES  
DOSSIERS GÉNÉRAUX DE LA VILLE**

2 août 1999

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de services juridiques de la firme Paradis • Lemieux, présenté par M<sup>e</sup> Elaine Francis, avocate ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Paradis • Lemieux, avocats, pour un service de consultations générales à un taux forfaitaire de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** par année.

QUE ladite firme soit aussi mandater pour l'exécution de mandats spécifiques au tarif horaire de **CENT VINGT DOLLARS (120\$)**, incluant les services de secrétariat.

QUE les déboursés, les frais de déplacement, les interurbains, les taxes soient en sus.

QUE l'offre de services fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.

**ADOPTÉ**

**1999-08-305**

**DRAINAGE PLUVIAL, SECTEUR DEUX-MONTAGNES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Les Consultant S.M. inc. pour aller en soumission publique concernant le drainage pluvial, secteur de la rue des Deux-Montagnes.

**ADOPTÉ**

**1999-08-306**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 23 juillet 1999 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

2 août 1999

SOUMISSIONNAIRE	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
	PRIX (TAXES INCLUSES)			
Excavation et déneigement Shefford	---	43 927,12\$	54 082,16\$	17 318,45\$
Transport Donald Langelier	43 637,72\$	---	---	16 676,09\$
G V I	---	47 610,46\$	---	
Entreprise Choinière (1996)	48 218,48\$	46 382,68\$	---	18 892,86\$
Excavation C. S. Fulford	---	---	70 541,96\$	22 356,55\$
Bromont terrasse	---	---	---	19 837,49\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement pour les secteurs 1 et 4 au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Donald Langelier, selon les prix soumis.

D'adjuger le contrat de déneigement des secteurs 2 et 3 au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation et déneigement Shefford, selon les prix soumis.

QUE les contrats soient d'une durée de trois (3) ans et que les prix soit indexés conformément à l'article 5.3 de l'annexe "C" du cahier des charges.

QUE les modalités de paiement du devis général soient modifiées de la façon suivante :

15 décembre	20%
15 janvier	20%
15 février	20%
15 mars	20%
15 mai	20%

**ADOPTÉ**



2 août 1999

**1999-08-307**

**PROPRIÉTÉ DU 11, RUE BROUSSEAU**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport accompagné de photos de Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 11, rue Brosseau (lot 426-18 du cadastre officiel du canton de Farnham) constitue une nuisance et une cause d'insalubrité nécessitant soit des travaux de correction, soit la démolition, l'immeuble étant devenu inhabitable et constituant une menace pour la santé et la sécurité des personnes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M<sup>e</sup> Yvon Robichaud afin de prendre les procédures appropriées relativement à l'état de délabrement des bâtiments et du terrain situés au 11, rue Brousseau.

**ADOPTÉ**

**1999-08-308**

**PROPRIÉTÉ DU 20, RUE PATENAUDE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport accompagné de photos de Monsieur Bernard Boileau, inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 20, rue Patenaude (lot 754 du cadastre officiel du canton de Farnham) constitue une nuisance et une cause d'insalubrité nécessitant soit des travaux de correction, soit la démolition, l'immeuble étant devenu inhabitable et constituant une menace pour la santé et la sécurité des personnes depuis l'incendie du 16 janvier 1999 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M<sup>e</sup> Yvon Robichaud afin de prendre les procédures appropriées relativement à l'état de délabrement des bâtiments et du terrain situés au 20, rue Patenaude.

**ADOPTÉ**

2 août 1999

**1999-08-309**

**DEMANDES DE LUMIÈRES DE RUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer une lumière de rue entre le 42 et le 44, rue des Épinettes, ce qui nécessite l'installation d'un poteau à cet endroit.

DE ne pas installer de lumière de rue face au 375, rue d'Adamsville compte tenu qu'il y a déjà une lumière de rue à l'intersection de la rue Perreault et de la rue d'Adamsville et une lumière de rue sur le chemin Perreault, à l'arrière du 375. Ainsi les demandeurs doivent faire le nécessaire s'ils veulent éclairer leur remise.

**ADOPTÉ**

**1999-08-310**

**PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE  
RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-  
LAPORTE ET AUTORISATION DONNÉE À LA FIRME LES  
CONSULTANTS SM INC. À LES PRÉSENTER AU MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tels que soumis, les plans et devis, numéro 94F1769000E001, pour la réalisation des travaux de réaménagement du poste de pompage numéro 6, Pierre-Laporte.

D'autoriser la firme Les Consultants SM inc. à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune, pour approbation, les travaux projetés ne contrevenant pas à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**RELAIS DU SENTIER TRANSCANADIEN 2000**

Le sujet numéro 5.20 est reporté à une séance subséquente.

2 août 1999

**1999-08-311**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DES INITIATIVES  
DE PLEIN AIR DAVIGNON DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER DE  
FORÊTS QUÉBEC (VOLET II)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'appui pour un projet d'aménagement sur la propriété des Initiatives de plein air Davignon, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de Forêts Québec (Volet II), présenté par Monsieur Justin Manasc, ing. f. de la firme For-éco ;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie le projet tel que présenté.

QUE le Conseil municipal souhaite que les plans d'aménagement lui soient soumis avant que les travaux ne soient commencés et qu'une rencontre ait lieu avec Monsieur Michel Renaud.

**ADOPTÉ**

**1999-08-312**

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU POSTE DE SURINTENDANT  
AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU le congé de maladie de Monsieur Sylvain Cormier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Albertus Parenteau à titre de surnuméraire au poste de surintendant aux travaux publics pour un salaire annuel de 41 250\$, le tout conformément à l'Entente des cadres et des non-syndiqués en vigueur.

**ADOPTÉ**

2 août 1999

**1999-08-313**

**MANDAT DONNÉ À UN CONSULTANT RELATIVEMENT AU  
RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE PRINCIPAL, RESPONSABLE  
DU DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est à la recherche d'un gestionnaire principal, responsable du développement ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de service de Monsieur André Benoît, consultant en planification, développement et organisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur André Benoît à titre de consultant dans le processus d'embauche d'un gestionnaire principal responsable du développement, le tout pour une somme ne dépassant pas **TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (3 500\$)**, taxes en sus.

QUE Monsieur Benoît soit contacté par le comité de sélection, à chacune des étapes du processus de sélection où il aura besoin des services de Monsieur Benoît.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE CARTHY TENUE LE 15 AVRIL 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST  
TENUE LE 17 JUIN 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

2 août 1999

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 8 JUILLET 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UNE DEMANDE DE  
PERMIS FAITE PAR LA COMPAGNIE 9044-3243 QUÉBEC INC., POUR  
LE RESTO LE TOIT ROUGE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE LA MONTÉRÉGIE  
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DES  
ACCOTEMENTS ASPHALTÉS SUR LA ROUTE 241 JUSQU'AU  
CAMPING CARROUSEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY,  
COORDONNATEUR, MODULE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DE  
LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,  
MONTÉRÉGIE, RELATIVE À UNE ÉTUDE CONCERNANT LES  
MALADIES ENTÉRIQUES ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN  
MONTÉRÉGIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Tremblay.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 166-99 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT L'ENTENTE  
RELATIVE AU HOCKEY MINEUR ET AU PATINAGE ARTISTIQUE**

2 août 1999

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 166-99 de la municipalité de Saint-Alphonse.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. PAUL-ÉMILE GAGNON  
CONCERNANT LE SITE DE BRANCHES**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gagnon.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR HENRY LAPORTE  
CONCERNANT LA TRAVERSE DE CHEMIN DE FER ENTRE LA RUE  
DE WINDSOR ET LE CENTRE COMMERCIAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Laporte.

**1999-08-314**

**CHANGEMENT DU NOM DE LA FIRME OÙ TRAVAILLE M<sup>E</sup>  
FRANÇOIS TREMBLAY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le nom de la Firme où travaille M<sup>e</sup> François Trambly, avocat, soit changé en celui de Tremblay, Brosseau, Fleury, Savoie, société en nom collectif.

**ADOPTÉ**

**1999-08-315**

**DON D'UN TERRAIN À LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Messieurs Robert et Pierre Ducharme et de Madame Hélène Robichaud Ducharme concernant le don d'une partie du lot 333-21 du cadastre du canton de Brome à la ville de Bromont moyennant un reçu officiel d'une somme de 8 800\$ ;

2 août 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal n'accepte pas le don du lot 331-21 du cadastre officiel  
du canton de Brome.

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Claude Chouinard demande que le terrain de pétanque soit éclairé.
- Monsieur Normand Sauvé suggère d'enlever les murs du 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire afin d'obtenir une salle assez vaste pour accueillir les participants à la soirée du 20<sup>e</sup> anniversaire du Club d'âge d'or.
- Monsieur Roger Bourque souligne aux membres du conseil que les tours d'hélicoptères sont très bruyants pour les résidents du secteur de la montagne. Il s'informe sur les travaux qui seront effectués dans le secteur des rues Champlain et Lévis et sur la firme de consultants retenue.

**1999-08-316**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE